

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 4 février 2019 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham et Debbie Kilgour.

- (19-02-14)** Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 7 janvier soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.
- (19-02-15)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-02-16)** Il est proposé par le Conseiller Holmes que nous autorisions Isabelle Lajoie, inspectrice en bâtiment, à signer la demande de financement pour le Fonds de développement du territoire (FDT), ainsi que tous les autres documents relatifs à cette demande, pour le projet d'améliorations à la plage Norway Bay et le stationnement. De plus, la municipalité de Bristol confirme son engagement financier d'un minimum de 20% du coût total du projet. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-02-17)** Sécurité civile

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'urgence, de mobilisation et de moyens de secours pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, où notre priorité est d'instaurer les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**RÉSOLU QU'**

il est proposé par le Conseiller Drummond et secondé par la Conseillère Kilgour que nous soumettions une demande d'aide financière à l'Agence municipale du Québec 9-1-1 au montant de 10 000 \$, en vertu du volet 2 du programme mentionné en introduction et s'engage à respecter les conditions permettant de mener à bien les actions décrites dans le formulaire joint à la présente résolution en tant que partie intégrante totalisant 12 000 dollars, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'au moins 2 000 dollars. La municipalité certifie par la présente qu'elle fusionnera avec les municipalités de Shawville et de Clarendon pour le volet 2 pour une demande d'aide financière supplémentaire de 2 000 \$ versée dans le cadre de ce programme. De plus, la municipalité autorise Christina Peck, directrice générale, à signer le formulaire de demande d'aide financière au nom de la municipalité et à certifier que les informations qu'il contient sont exactes. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-02-18)**

Demande C.P.T.A.Q.

**ATTENDU QUE**

le demandeur est propriétaire du 1 et 5 chemin Bristol, également connus comme étant les lots 5 801 669, 5 801 670 et 5 801 163, tous considérés contigus pour une superficie totale de 90 hectares;

**ATTENDU QUE**

la propriété est située dans la zone AG-115 de la municipalité;

**ATTENDU QUE**

d'autres demandes précédentes ont été présentées à la C.P.T.A.Q. pour ces lots. Pour le 1 chemin Bristol, la décision n ° 400151 a été accordée pour la construction d'une résidence; et pour le 5 chemin Bristol, la décision n ° 414409 a été refusée pour le lotissement des 2 propriétés originales. (69 hectares et 20 hectares);

**ATTENDU QUE**

la taille moyenne des exploitations dans la municipalité est de 40 hectares;

**ATTENDU QUE**

la présente demande propose la subdivision du lot 5 801 669 en deux parcelles pour créer deux propriétés, l'une d'une superficie de 44,56 ha et l'autre de 45,48 ha.;

**ATTENDU QUE**

la nouvelle subdivision proposée respecterait l'homogénéité du secteur;

- ATTENDU QUE** la subdivision n'aurait aucun impact sur la préservation des ressources en sol et en eau;
- ATTENDU QU'** il y aurait un impact positif sur l'économie et le développement de la région;
- ATTENDU QUE** les deux propriétés auraient leur propre entrée accessible d'un chemin municipal;
- ATTENDU QUE** la subdivision n'affecterait pas les activités agricoles existantes dans le secteur;
- PAR CONSÉQUENT** il est proposé par le Conseiller Graham que la municipalité supporte la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. présentée par Adam Sally pour la subdivision du lot 5 801 669 afin de créer deux (2) propriétés d'environ 45 hectares chacune. Adoptée. Le Maire et le Conseiller Holmes s'abstiennent de voter.
- (19-02-19)** Opposition d'immatriculation pour l'enregistrement des armes à feu
- CONSIDÉRANT QUE** l'ex premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre la S.I.A.F. (Service d'inscription des armes des armes à feu du Québec), en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;
- CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction au Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018, stipulant que les armes à feu doivent être inscrites au plus tard à la fin du mois de janvier 2019;
- CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (17 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- CONSIDÉRANT QUE** le S.I.A.F. a tendance à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;
- CONSIDÉRANT QU'** en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date limite, 82% des armes du Québec (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet S.I.A.F. risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions à 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées pour une meilleure cause (en santé mentale, par exemple);

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par le Conseiller Graham que la municipalité de Bristol invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, au ministre de la Sécurité publique du Québec et au Premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction. De plus, le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace. Le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales. Nous proposons au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation nécessaires pour lutter afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires. En conclusion, une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au ministre responsable des familles de l'Outaouais, au député de Pontiac, à la MRC de Pontiac et à toutes ses municipalités. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-02-20)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'accepter la proposition de MSP Photography & Videography d'un montant de 2 500 \$ convoitant à produire une vidéo promotionnelle de la municipalité. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-02-21)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'installer un panneau de signalisation « Attention à nos enfants » sur l'enseigne du Village de Bristol situé à l'entrée du village sur le chemin Bristol. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice générale

- (19-02-22)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley que les factures totalisant 270 060.65\$ soient payées pour le mois de janvier. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-02-23)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'accepter les états financiers pour le mois de décembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-02-24)** Il est proposé par le Conseiller Graham de former un comité de promotion et d'embellissement pour notre communauté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-02-25)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire Brent Orr

---

Directrice générale Christina Peck